

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 13359 Numéro SIREN : 830 054 284 Nom ou dénomination : JETB
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2024 sous le numéro de dépôt 26607

JETB

Société à responsabilité limitée au capital de 6.305.066 €

Siège social : PARIS (75019) – 4 rue Mélingue

830 054 284 RCS PARIS

La « Société »

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

[...]

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, décide en application des dispositions légales en vigueur, de désigner en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société :

- La société LMBH & ASSOCIES,
Société par actions simplifiée dont le siège social est à PARIS (75116) - 5, rue de Magdebourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 492 915 780 RCS PARIS, représentée par Monsieur Lorry FOUCAN,

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

Monsieur Lorry FOUCAN Le Commissaire aux comptes a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait cette fonction et qu'il ne faisait l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique décide, en application des dispositions légales en vigueur, de confier à la société LMBH & ASSOCIES, Commissaire aux comptes désigné, une mission complémentaire d'audit portant sur l'exercice antérieur, clos le 31 décembre 2022.

Le Commissaire aux comptes a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait cette fonction et qu'il ne faisait l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

9

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à toute formalité qu'il y aura lieu.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Copie certifiée conforme
L'Associé Unique et Gérant
Monsieur Guillaume BOUTET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.